

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025
A L'ASSOCIATION « Beffrois du Patrimoine Mondial »

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Les Villes propriétaires d'un beffroi du Bien Sériel « Beffrois de Belgique et de France » doivent répondre aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en mettant en place une démarche de plan de gestion.

Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien et porte sur les thématiques de la protection, la conservation, l'aménagement urbain, la valorisation et la coopération ceci afin d'assurer le maintien de la valeur universelle et exceptionnelle du bien.

Les actions du plan de gestion ont été validées par l'ensemble des collectivités propriétaires de Beffroi, dont la Ville de Gravelines qui a approuvé ce plan lors du conseil municipal du 21 Mars 2024.

Des rapports périodiques pour les beffrois sont établis avec les axes prioritaires suivants :

- Recensement des objets mobiliers, bonnes pratiques pour le suivi annuel du bien ;
- Finaliser les protections au titre des Monuments historiques en faveur d'un classement ;
- Développement d'un propos commun sur les valeurs du patrimoine mondial ;
- Elaboration d'outils partagés ;
- Sensibilisation des élus et techniciens au patrimoine mondial ;
- Inventaire des perspectives majeures indispensables au maintien de la valeur universelle exceptionnelle ;
- Charte d'engagement des gestionnaires ;
- Création de nouveaux supports de communication

L'Etat, à travers les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, a souhaité confier à l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial la conduite du plan de gestion.

Une subvention pour l'année 2025 est sollicitée par l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial » à hauteur de **1 500 euros**.

2025 sera par ailleurs, pour le réseau des Beffrois une année de médiation et de communication renforcées, car ce sont les 20 ans de l'inscription collective des Beffrois sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Gravelines, propriétaire d'un des beffrois du bien sériel, contribue financièrement par une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) en 2025 à l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial »

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal, Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 - Fonction 3 - Sous Fonction 3121 du Budget ;
- **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Deneuville
Christelle DENEUVILLE

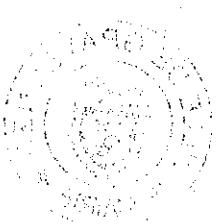
Le MAIRE,

Ringot
Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le **25 JUIN 2025**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **25 JUIN 2025**



THE STATE OF NEW YORK
THE STATE OF NEW YORK